

Envoi par courrier et télécopieur : 514 289-7355

Québec, le 9 mai 2006

Monsieur Éric Chaîné
Hydro-Québec Distribution
Approvisionnement énergétique
75, boulevard René-Lévesque ouest
22^e Étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et
Saint-Damase par Northland Power inc.**

Monsieur,

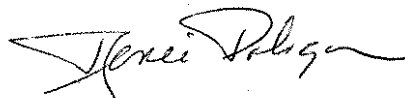
À la demande d'un participant à la 1^e partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement du parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase (séance du 26 avril 2006 en après-midi, DT2, p. 101 à 103), la commission vous soumet les questions suivantes :

- Est-ce que les clients d'Hydro Québec à l'extérieur du Québec exigent un pourcentage d'énergie renouvelable (énergie « verte ») ?
- Qu'est-ce qui est considéré comme étant de l'énergie verte aux États-Unis ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 19 mai, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 30 mai 2006.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission